Bulletin Communal

RIVES de l'YON

DOSSIER

Le Tourisme

p.22

SEPTEMBRE 2023 • www.rivesdelyon.fr

Edito de la commission

Il y a tant de choses à découvrir sur notre beau territoire de Rives de l'Yon. Cet été profitez-en pour découvrir ou redécouvrir certains lieux ou promenades.

Un reportage photo sera effectué au printemps 2024 avec la création d'un circuit des incontournables de Rives de l'Yon.

Bonne Lecture et Belles vacances.

Graziella ALBERT
et la commission
Communication

Sommaire

Retour en image 04
Ma commune en chiffres 06
Plan 07
Flash sur la Jousseliniere 08
Informations pratiques 10
Informations régionales 18
Informations départementales 19
Informations agglomération 19
Passeport du civisme 19
Le SCoT 19
DOSSIER TOURISME 22
Randonnée 26
Tourisme 32
Actu des commissions 40
Tribunes 6
CCAS 44
Les petits savoirs 48

Mairie de Rives de l'Yon
DIRECTION DE LA PUBLICATION :
Christophe Hermouet, Maire
COORDINATION : Graziella Albert

CONCEPTION
L'Ours en Plus
4 chemin des Douets, Les Fossés
Saint Florent des Bois
85310 LES RIVES DE L'YON
www.loursenplus.fr
info@loursenplus.fr
GRAPHISME ET MISE EN PAGE :
David HERBRETEAU,
ILLUSTRATIONS :
David Herbreteau - Freepik - Adobestock

CRÉDITS PHOTO :
Mairie de Rives de l'Yon, Graziella Albert, David Herbreteau, Adobe stock, Unsplash
Photos d'illustration des partenaires, associations, etc. fournies par leurs soins.

IMPRESSION : Imprimerie Yonnaise

IMPRIM'VERT®

Ce document a été imprimé par un imprimeur éco-responsable sur du papier d'origine certifié.

Édito

Chères Rivayonnaises, Chers Rivayonnais,

Comme chaque année, les vacances scolaires annoncent un changement de rythme pour les familles et les enfants. Pour tous, arrivent les moments privilégiés de l'été. Je vous souhaite de belles et heureuses journées ensoleillées... Quelles vous soient autant que possible bénéfiques et agréables !

Si au niveau national, les difficultés se succèdent, au niveau de RIVES-DE-L'YON, la situation s'améliore très sensiblement. Elle laisse même entrevoir quelques espoirs.

La situation financière de la commune a été redressée. Le plan de sécurisation budgétaire impulsé par la majorité municipale porte ses fruits.

Les élus majoritaires ont fait constamment preuve d'unité dans la prise des décisions difficiles. Je tiens à saluer leur esprit de responsabilité et à les en remercier.

Le plan d'économies appliqué a permis d'endiguer les effets financiers dévastateurs de la municipalisation de la restauration scolaire décidée en 2019 et de la hausse vertigineuse des coûts énergétiques.

Depuis le début de ce mandat, en mai 2020, la commune de RIVES-DE-L'YON s'est fortement désendettée.

Les conséquences regrettables des dettes impayées à la Commune depuis de nombreuses années (un total de 360 000 € tous débiteurs confondus, pour lesquelles aucun contentieux n'avait jamais été engagé) sont en passe d'être traitées.

Les débiteurs insolvables ont été expulsés. Les locaux récupérés sont en vente. L'argent reviendra donc aux Rivayonnais. Quatre procédures de recouvrement sont en cours pour que ce qui est dû à la Commune de RIVES-DE-L'YON, c'est-à-dire à ses contribuables, soit intégralement payé. Il sera appliqué en la matière une tolérance Zéro.

Cet argent sera intégralement investi pour les besoins d'équipement et d'aménagement de la Commune.Il s'ajoutera aux produits de la vente de biens communaux inutilisés depuis des années, pour certains vétustes ou en quasi-état d'abandon.

Trois projets mobilisent actuellement le travail des élus :

- *la construction d'une cuisine centrale avec salle de restauration ;*
- *à CHAILLE, la poursuite de l'aménagement de la Rue du Petit Moineau jusqu'au Garage ;*
- *à SAINT-FLORENT, l'enfouissement des réseaux électriques dans la rue centrale et le réaménagement du bourg.*

C'est ce à quoi nous nous attellerons tout au long de l'année à venir avec nos agents municipaux. Le but est très simple : essayer de vous rendre la vie meilleure.

Enfin, nous recherchons activement, avec les professionnels médicaux, d'autres médecins généralistes pour notre nouvelle Maison de Santé. Je suis convaincu que la conjugaison de nos efforts finira par porter ses fruits.

Telle est notre plus forte espérance en ce début d'été.

Votre Maire,
Christophe HERMOUET

Retour en images

1

4

RETOUR EN IMAGES

LÉGENDES

1/ Cérémonie du 8 mai • 2/ Cérémonie du 18 juin • 3/ Remise de décorations • 4/ Action CME • 5/ Collecte SPA CME • 6/ Fête du périscolaire Saint-Florent-des-Bois • 7/ Fête de l'école Françoise Dolto • 8/ Fête du périscolaire Saint-Florent-des-Bois • 9/ Kermesse OGEC Saint-Florent-des-Bois • 10/ Kermesse APE Ecole Notre dame • 11/ Fête du périscilaire Chaillé-sous-les-Ormeaux • 12/ Kermesse OGEC RPI de l'Yon • 13/ Kermesse APE Ecole Notre dame • 14/ Fête de l'école de la Vallée de l'Yon • 15/ Rando Dino •

9

10

11

2

5

12

13

3

6

7

8

14

15

LA COMMUNE en chiffres

4 862 811,78€
C'EST LE BUDGET COMMUNAL

dont **3 867 897,26€**
de fonctionnement

et **994 914,52€**
d'investissement

LA CHARGE DE PERSONNEL
représente
3/4 du budget
de fonctionnement

144 950,00€
C'est le **BUDGET DU CCAS**

NOMBRE D'EMPLOYÉS COMMUNAUX
85

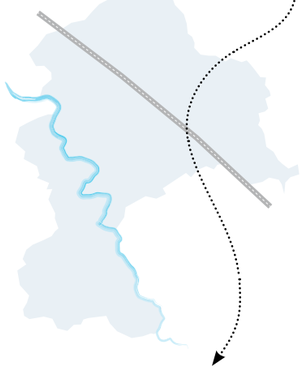

LA SUPERFICIE
de Rives de l'Yon est de
54,52 km²
Avec une **ALTITUDE MAXIMALE** de
83 m

46,4 %
de la population
EST ACTIVE

REVENU MOYEN
21 860€
par an et par habitant

NOMBRE D'HABITANTS
4238
(au dernier recensement de 2020)

AGE MOYEN
41 ans

72%
de la population
A MOINS DE
60ans

LA COMMUNE en images

Olivier HENRY
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

José MANDIN
NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Freddy ROCHEREAU
NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Danse de l'Ours
NOUVELLE BRASSERIE BASÉE À CHAILLÉ-SOUS-LES-ORMEAUX

AREAMS
LE PLUS GROS EMPLOYEUR DE LA COMMUNE AVEC 700 SALARIÉS

La Jousselinière appartenait à Louis Gueffart . Il est mort sans postérité et c'est donc sa sœur Marie Gueffart qui en hérita, en 1589, avec son mari Elie Buor, écuyer et seigneur de la Morandiere et de la Marche.

A la Révolution, la Jousseliniere fut vendue comme bien national en même temps que les métairies de la Cocuère et de Villeneuve.

Le récit de cette vente nous apprend que la maison de la Jousselinière consistait en trois chambres basses, trois hautes, un grenier, un cellier, des caves, deux pressoirs et plus de seize journeaux de près, plus une vrignaie, plus de 90 boisselés de terre, deux côteaux et le gîte de la Cocuère.

Après trente offres, la Jousseliniere et la Cocuere sont adjugées au citoyen JOLY de Fontenay pour 330 livres qui à l'instant déclare que l'acquisition a été faite au nom des citoyens Augustin, Roquin, Frossard, Outhon et Cie demeurant à Paris.

« On voit qu'il s'agissait d'un logis vendéen classique. Il fut brûlé par les colonnes infernales, puis démoli. L'ancien portail est maintenant encastré dans la ferme proche de Saint Isidore. Le château actuel fut reconstruit vers 1870 au sommet du côteau dominant l'Yon. On y voyait sur le fronton les armes BUOR des NOUHES, du mariage d'Alfred de Buor de la Jousselinère en 1857 avec Lucie des Nouhes. »

Comte
Henry de BUOR
De Villeneuve
1979

Histoire d'un lieu

La Jousselinière

RENCONTRE

Isabelle et Christian, nouveaux châtelains de la Jousselinière

Isabelle et Christian sont tombés sous le charme du château malgré un temps maussade le 24 juin 2022. Elle, vendeuse en Boulangerie-Pâtisserie et Lui, travaillant dans le recyclage, tous deux 50 ans, ont décidés de se relever les manches et de rénover ce lieu.

Leur devise « *Un Soupçon de folie sur une note d'audace* »

Le château est composé de 4 niveaux sur 700m² environ. Il est entouré d'un parc de 4 hectares avec une partie qui borde l'Yon. De nombreux travaux sont à prévoir comme l'isolation par exemple.

« Notre première nuit au château le 13 février 2023 restera mémorable !! On a dormi tout habillé dans la tour nord par 5°C. Froids mais Heureux !! »

Après leur journée de travail, Isabelle et Christian passent leur temps à la rénovation du lieu, soirs et week-ends. Christian a déjà restauré d'autres biens et l'ampleur du chantier ne leur fait pas peur.

« Les travaux pour certains peuvent paraître conséquent mais la passion et l'amour de ce lieu mérite bien ces efforts. »

Dans l'ensemble, ils sont plutôt bien entourés dans ce projet qui, pour beaucoup, peut paraître fou. Avec amusement, ils assument complètement leur folie.

« Quand j'arrive en voiture je le regarde fasciné et fier d'y habiter »

L'accueil des anciens propriétaires, du voisinage n'ont fait que réconforter leur choix.

Chambres d'hôtes, lieu de réception pour mariages, fêtes... Beaucoup de projets sont possibles avec un tel site mais la décision n'est pas encore prise pour Isabelle et Christian.

« Etant donné qu'un tel lieu ne peut -être gardé pour soi, nos idées murissent pour faire partager l'authenticité du lieu et notre joie de vivre. »

Isabelle, amoureuse de la nature et des belles pierres, Christian, avec le rêve d'habiter un château.

Préserver Notre Nature

Chaillé-sous-les-Ormeaux se réveille sous la brume

L'article L12-1-5 du Code de l'Urbanisme permet de localiser dans les PLU, des éléments de paysage (arbre, haie, parc...) à protéger et de définir des prescriptions de nature à assurer leur préservation.

Rives de l'Yon débute le travail d'écriture du PLU. Actuellement, il y a un PLU (Plan local d'urbanisme) pour Saint Florent des Bois et une carte communale pour Chaillé sous les Ormeaux.

Dans un contexte de préservation de la nature, Rives de l'Yon souhaite répertorier son patrimoine végétal et il semble nécessaire de lister les arbres remarquables qui pourraient s'inscrire en tant qu'Espace Boisé Classé (EBC).

Un registre (Registre Vert EBC) est à disposition en mairie de Saint Florent des Bois pour recenser les éléments de nature que les Rivayonnais souhaitent voir inscrire dans le futur PLU de Rives de l'Yon.

BON
À SAVOIR

Comment calculer l'âge d'un arbre ?

Si vous ne faites pas la différence entre un chêne et un châtaignier, ou si les feuilles des arbres sont tombées, vous pouvez tout de même en calculer approximativement son âge. Placez-vous face à l'arbre et mesurez 1.50 m en partant du sol. À cette hauteur, mesurez la circonférence du tronc en centimètres. Divisez le chiffre obtenu par 3.1416 pour obtenir le diamètre puis multipliez par un facteur moyen de 2.5. Vous obtiendrez approximativement l'âge de l'arbre.

EXEMPLE :
Le Tilleuls, Place de l'Avenir a une circonférence de 3.15 m. Il a approximativement 250 ans,
car 315 : 3.1416 = 100.26 que je multiplie par 2.5, obtenant ainsi 250 ans.

Animaux en divagation

La commune de Rives de l'Yon est régulièrement sollicitée pour la capture d'animaux en divagation sur son territoire.

Les captures concernent essentiellement des chiens mais aussi des animaux appartenant à d'autres espèces.

La notion de divagation ou d'errance est différente en fonction de l'animal :

Pour les chiens :

est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Pour les chats :

est considéré en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Pour les autres animaux :

La jurisprudence considère en général qu'un animal, qui n'est pas un chien ou un chat, est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique. Un troupeau de moutons en train de paître sur les terrains d'autrui a ainsi pu être considéré comme étant en état de divagation (CE, 10 avril 1996, Consorts Falquet).

Concernant la prise en charge de ces animaux, elle est réalisée par la fourrière animale de la commune, et donc par les agents de la collectivité. Il était nécessaire que le conseil municipal fixe une tarification concernant cette prise en charge.

Les tarifs sont les suivants :

- Forfait capture, transport, recherche du propriétaire et frais associés: 100 €,
- Tarif journalier pour la garde de l'animal et frais associés: 15 €,
- Transport de l'animal à la SPA ou dans une autre structure d'accueil: 15 €,
- Facturation de la totalité des frais vétérinaires engagés par la commune,
- Facturation de la totalité des frais d'identification,
- Facturation du matériel détruit par l'animal lors de son séjour ou sa capture.

Il est précisé que la divagation animale est une infraction qui peut être sanctionnée d'une amende de 68 €

BON
À SAVOIR

L'aboiement du chien de votre voisin n'est pas interdit par la loi, en tant que tel.

Il faut donc faire preuve d'un peu de tolérance. Cependant, le Code de la santé publique et son article R.1335-31 prévoient qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Durée, répétition, intensité, les critères énumérés par la loi ne sont pas cumulatifs. Un seul suffit pour prendre des mesures contre les aboiements du chien de votre voisin.

Entamez une discussion avec votre voisin, et si cela ne porte pas ses fruits, il faut lui envoyer un courrier en recommandé. Le recours à un conciliateur intervient en troisième solution.

VIGILANCE

Attention aux démarcheurs

Stop Pub

Depuis le 1er janvier 2021, le non-respect d'une mention stop pub apposée sur la boîte aux lettres d'un particulier ou d'une entreprise est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe c'est-à-dire 1500€ d'amende qui peut être porté à 3000€ en cas de récidive.

Des autocollants « stop pub » sont disponibles en mairie

Porte à porte

Le démarchage à domicile est interdit lorsque le consommateur a manifesté de manière claire et non ambigüe ne pas vouloir faire l'objet d'une visite. Le fait de contrevenir à cette interdiction est puni d'un an d'emprisonnement et de 150000€ d'amende.

Des autocollants « Stop démarchage » seront disponibles en mairie à partir de septembre

Démarchage Téléphonique

Depuis le 1er mars 2023, le démarchage téléphonique des consommateurs est autorisé uniquement du lundi au vendredi, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 20 heures (c'est le fuseau horaire du consommateur qui est pris en compte). Il est interdit le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Solution : Bloctel, la liste d'opposition au démarchage téléphonique

Une liste d'opposition au démarchage téléphonique généralisée a été introduite par l'article 9 de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation. Les consommateurs qui s'inscrivent sur cette liste ne doivent plus recevoir d'appels commerciaux des entreprises avec lesquelles ils ne sont pas liés par contrat. Aussi, si une entreprise ne respecte pas la liste d'opposition au démarchage téléphonique, le consommateur inscrit sur la liste peut faire un signalement via son compte Bloctel.

Démarchage par sms

Le dispositif "33 700" : contre les SMS indésirables

Suite à la réception de SMS indésirables, les consommateurs peuvent les signaler grâce au dispositif "33 700".

Pour procéder au signalement, le consommateur pourra transférer le message indésirable par SMS au 33 700 ou via le site 33700.fr.

Déchets, jungle végétale, eaux croupies

un jardin à l'abandon peut être une réelle nuisance et source de conflits de voisinage. Cependant, même s'il s'agit d'une propriété privée, un propriétaire a une obligation d'entretien de son jardin. Notamment pour éviter la propagation d'insectes, de nuisibles ou la propagation d'un feu.

Que vous soyez propriétaire ou locataire, vous avez l'obligation d'entretenir le jardin de votre maison. Selon la loi du 6 juillet 1989, le locataire est responsable de l'entretien courant du jardin. Seuls les travaux de plus grosses importances sont à la charge du propriétaire.

Conformément à l'article 2213-25 du Code général des collectivités territoriales, tout propriétaire ou locataire (selon les obligations du bail) qui laisse son jardin à l'abandon peut être contraint d'effectuer des travaux de remise en état et de nettoyage.

En cas de nuisances (olfactives, sonores ou visuelles), il est possible de contacter la mairie pour signaler les troubles provoqués par le jardin incriminé. Le maire pourra prendre un arrêté qui contraindra le propriétaire du jardin à réaliser une remise en état de son terrain. Le maire peut également faire réaliser les travaux aux frais du propriétaire (article L 2213-25 du Code général des collectivités territoriales).

BON
À SAVOIR

Bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral du 12 juin 1998 fixe les règles en matière de bruits de voisinage.

Il précise que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur (tondeuses, tailles haies, bétonnières...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ***Les Jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30***
- ***Les Samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00***
- ***Les Dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00***

Que vous soyez un particulier ou un professionnel !!

Réglementation de l'usage du feu

Un arrêté préfectoral du 26 novembre 2012 précise que le brûlage des déchets est interdit. Ils doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (CNI)

Nouveau mode de recueil des données

Pour vos demandes, vous devez vous adresser directement à l'une des mairies disposant d'un dispositif de recueil. Rives de l'Yon n'est pas doté du dispositif de recueil.

Les demandes de CNI se font sur rendez-vous.

Vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : https://ants.gouv.fr.

Néanmoins, il vous est toujours possible de retirer les formulaires CERFA de demande à l'accueil des mairies de Rives de l'Yon.

+ d'informations
Pour faire une demande à La Roche-sur-Yon
https://www.espace-citoyens.net/larochesuryon/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/ETATCIVIL/ECRDV

ELECTIONS

Modification d'Etat-Civil

L'INSEE tient à jour le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP), qui regroupe l'état-civil des personnes nées en France et le numéro d'inscription (Nir) correspondant au numéro de sécurité sociale.

Si vous constatez une erreur sur votre carte électorale, sur les enveloppes contenant des propagandes, ou sur la liste d'émargement dans un bureau de vote, concernant :

- ***votre nom de famille,***
- ***vos prénoms,***
- ***votre sexe,***
- ***votre date ou votre lieu de naissance,***

Vous devez vous adresser à l'INSEE pour effectuer une demande de rectification.

Les corrections demandées doivent être conformes aux informations contenues sur l'acte de naissance de la personne concernée.

La démarche est réalisable en ligne, par le biais de service-public.fr

Pour toute demande d'inscription ou en cas de changement d'adresse (y compris au sein même de la commune) : adressez-vous en mairie.

BON
À SAVOIR

Changement des horaires des mairies à partir du 1er Septembre 2023

CHAILLÉ SOUS LES ORMEAUX

Mercredi
9H00-12H30 / 14h00-17h30

Samedi
Permanence sur RDV du Maire et des élus

SAINT FLORENT DES BOIS

Du lundi au vendredi
9h00-12h30 / 14h00-17h30

Samedi
Permanence sur RDV du Maire et des élus

Horaires d'éclairage public

Extinction 21h30

Allumage 6h30 tous les jours

Lors des festivités du territoire les horaires sont adaptés.

La réduction de cestemps d'éclairage permet une économie de 6000€ par an.

Nouvelle rue !

La commune de Rives de l'Yon a été sollicitée dans le cadre d'un prochain dépôt de Permis de Construire pour une nouvelle habitation, à Chaillé-sous-les-Ormeaux, route de Saint-Florent-des-Bois (route qui part du carrefour avec la rue des Prés Martin et qui descend vers le pont de Chaillé-sous-les-Ormeaux). Le conseil municipal a décidé d'attribuer à cette voie le nom de « Rue Paul Gerbi »

Paul Gerbi, un ancien de la 2e division blindée française, habitant de la commune, était l'un des tout premiers soldats à avoir pénétré, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, dans le Berghof, la résidence secondaire d'Hitler. Il avait alors emporté alors avec lui quatre livres appartenant au Führer, et les avait vendus aux enchères.

Une histoire qui, aujourd'hui, a fait le tour du monde et fait même l'objet d'une thèse à l'université de New York.

Paul Gerbi partageait ses souvenirs, sa vie avec beaucoup d'amusement et il avait beaucoup d'anecdotes historiques. Notamment en 1943, à Port Luautay, après la campagne de Tunisie et la reprise de Bizerte, Paul Gerbi avait fait la connaissance de Géo André, médaillé olympique des 400 m et du saut en hauteur et porte-drapeau en 1924 aux Jeux Olympiques de Paris !

Un beau clin d'œil avec les Jeux de Paris 2024.

Recensement citoyen

Depuis le 1er janvier 1999, le recensement est obligatoire et universel.

Il concerne tous les garçons et filles de 16 ans. Cette étape du parcours de citoyenneté est fondamentale pour l'inscription aux examens scolaires ainsi qu'au permis de conduire, elle entraîne l'inscription d'office sur les listes électorales. Une attestation de recensement citoyen vous sera donnée à l'issue de la démarche.

Vous pouvez le faire depuis le portail service public.fr ou en mairie. Un formulaire attestation de recensement sera délivré.

Attention aucun duplicata ne pourra être donné.

Tous les Jeunes Français sont tenus de se faire recenser à la mairie entre la date d'anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent

Paysage de votre commune

L'objectif du Paysage de votre commune est de valoriser tous ceux qui œuvrent pour un cadre de vie de qualité.

Il s'adresse aux passionnés du jardin, aux élus et aux responsables techniques de collectivités. La démarche classe les particuliers et les collectivités en différentes catégories :

- le jardin de rue,
- les jardins secrets,
- exploitations agricoles,
- les jardins d'accueil,
- les jardins de paysagiste
- la démarche collective.

La commission départementale a visité la commune cette année. Lors des remises des prix du Paysage de votre Commune, le 30 novembre 2023, Rives de l'Yon saura si un passage de la commission régionale peut être envisagé l'année prochaine pour l'obtention d'une première fleur.

L'opération le Paysage de votre commune, réalisée dans un souci d'approche globale du paysage, animée par le Conseil de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Vendée, permet :

1°) de valoriser l'engagement des communes et des particuliers dans leurs actions en faveur de la qualité du cadre de vie en utilisant des pratiques respectueuses de l'environnement,

2°) de valoriser des initiatives innovantes, de sensibiliser et d'informer le grand public qui devient alors acteur de son cadre de vie,

3°) de développer des partenariats actifs avec les responsables communaux (élus/agents) et les acteurs du paysage et de l'environnement,

4°) d'organiser des journées de formation et d'échanges pour les élus, les techniciens et les membres du réseau Paysage de votre commune.

Si l'idée de faire découvrir votre petit coin de paradis vous séduit, n'hésitez pas à vous manifester en mairie, le jury communal est toujours à la recherche de jardins à visiter (exploitations agricoles, gîtes, particulier)

+ d'informations
sur le site internet du CAUE de la Vendée www.caue85.com ou sur le site internet

BON
À SAVOIR

C'est quoi le Pass'Sport ?

Cette aide, mise en place en 2021, et qui avait déjà bénéficié d'une reconduction en 2022, permet une déduction immédiate de 50 euros sur le coût de l'inscription en club (adhésion et/ou licence), prise entre le 1er juin et le 31 décembre 2023 pour cette nouvelle édition.

Elle est ouverte à près de 6,7 millions de jeunes bénéficiaires.

Le ministère des Sports renouvelle donc l'expérience avec un budget à hauteur de 100 millions d'euros, au vu des résultats positifs du dispositif pour les clubs, les jeunes et leur famille. « 1,22 million de jeunes (+20 %) en ont bénéficié l'an passé au sein de 58 000 associations sportives (+8 %) », a indiqué le ministère.

Précision :
les bénéficiaires n'ont aucune démarche à effectuer. Durant la seconde quinzaine d'août, les personnes éligibles recevront un mail du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques avec leur code unique, « à présenter dès leur inscription dans la structure sportive de leur choix ».

PORFOLIO

Sur les Bords de l'Yon

Lieu privilégié pour les promenades, la pêche, les pique-niques, la rivière offre un beau paysage avec ses blocs de granit.

Un petit coin de Paradis au Moulin du Furet

La rivière est bordée de haies naturelles qui poussent sur la berge, formant la « ripisylve »

Informations Régionales

Projet Jourdain

La Région soutient le projet "Jourdain", porté par Vendée Eau et les Sables d'Olonne. Plutôt que de rejeter l'eau usagée dans l'Océan Atlantique, l'eau sera filtrée à nouveau, réintroduite dans le milieu naturel, collectée et rendue à nouveau consommable.

C'est une première à l'échelle nationale. La réutilisation des eaux usées, aussi appelée « reuse*» est une voie d'avenir.

Certains pays comme l'Australie, l'Espagne, Israël ... ont pour objectif de satisfaire 60% de leurs besoins en eau par la réutilisation des eaux usées épurées.

En juillet-aout 2022, 550 communes ont dû être approvisionnes par des camions-citernes car les communes n'ont pas pu fournir d'eau à leur concitoyens. Cette réalité, qui risque de perdurer, implique une prise de conscience.

***Reuse : issue de l'expression "wastwater reuse" en anglais**

4 millions d'arbres

La Région a initié un plan visant à la plantation de 4 millions d'arbres. Les arbres contribuent non seulement à perméabiliser les sols et donc permettre une meilleures pénétration de l'eau, mais également à purifier l'eau par la filtration des pollutions.

BON À SAVOIR

UNE NAISSANCE UN ARBRE

La Région et Rives de l'Yon

La Région en 2023 a soutenu la plantation d'arbres sur Rives de 'Yon par le biais du projet « Un arbre, une naissance » avec une subvention de 2430 €.

Prime de 200€

Vous avez moins de 26 ans, vous êtes scolarisé dans un établissement en Pays de Loire, et en parallèle de vos études, vous avez cumulé au moins 300 heures d'activités rémunérées en pays de Loire : la Région vous octroie une prime de 200€.

+ d'informations
+epassjeunes-paysdelaloire.fr

Informations Départementales

Analyse de l'eau du puits par Le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée

Toute utilisation d'un puits pour sa consommation personnelle doit être déclaré en mairie via le Cerfa n° 13837*02 Déclaration d'ouvrage : prélèvements, puits et forages à usage domestique.

Si vous buvez l'eau de votre puits, des analyses pour en assurer la bonne qualité sanitaire sont obligatoires avec votre déclaration et recommandées au minimum chaque année. En effet, l'utilisation d'eau d'un puits à des fins alimentaires ou sanitaires peut présenter un risque si la qualité bactériologique de cette eau s'avère mauvaise. Ces analyses permettent notamment de déceler la présence de nitrites, nitrates ou d'ammonium, qui sont néfastes pour la santé.

Le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV) propose ce service. Pour réaliser cette analyse, récupérez et rapportez votre kit de prélèvement au laboratoire situé à La Roche-sur-Yon ou dans les différents points de collecte situés en Vendée.

+ d'informations
02 28 85 79 79
labo@vendee.fr

Réemploi plutôt que Recyclage

"Le recyclage c'est bien, mais le réemploi c'est encore mieux !", voici le nouveau crédo de Trivalis, le syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée. L'entreprise Bout' à Bout', soutenue par Trivalis, le Département de la Vendée, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et Citéo, a développé toute une filière pour récupérer les contenants en verre auprès des consommateurs, les nettoyer et les revendre aux producteurs à prix réduits. "C'est pour poursuivre ses efforts en faveur de la transition écologique que le Département a souhaité soutenir l'opération à hauteur de 85 000€, soit 68% du coût total", explique Alain Leboeuf, président du Département de la Vendée.

Le recyclage consiste à faire fondre les débris de verre pour permettre la fabrication de nouveaux emballages alors que le réemploi empêche la destruction des contenants : ils sont lavés pour être réutilisés.

L'ADEME a chiffré les nombreux avantages :
-79% d'énergie consommée
-77% d'émission de CO2
-51% d'utilisation d'eau

De nombreux points de collectes sont mis en place en Vendée ; le plus proche de Rives de l'Yon étant La Ferme de la Vergne à La Roche Sur Yon ou dans les BioCoop.

Informations Agglomération

LA ROCHE SUR YON AGGLOMÉRATION

Un projet pour notre territoire

Le projet de territoire 2015-2020 étant terminé, La Roche Agglomération en a initié un nouveau avec une temporalité plus importante 2020-2030.

À travers la démarche "projet de territoire", La Roche-sur-Yon Agglomération a initié un travail prospectif et de réflexion sur l'avenir du territoire pour répondre aux nouveaux enjeux stratégiques et partagés pour poursuivre son développement maitrisé et équilibré au service de tous les habitants.

Des enjeux économiques pour maintenir et développer l'emploi sur le territoire, des enjeux environnementaux en lien avec la transition écologique qui s'engage, des enjeux sociétaux face au vieillissement des populations et la volonté d'une participation accrue des citoyens usagers à la décision politique.

Ce projet est structuré autour de 5 axes :

- ***l'Agglo capitale innovante et apprenante pour l'emploi***
  Un des objectifs : devenir une destination touristique en Vendée
- ***l'Agglo capitale facile à vivre***
  Un des objectifs : redynamiser les cœurs de bourg
- ***l'Agglo capitale du bien-être à tous les âges***
  Un des objectifs : faire de la santé une priorité transversale à toutes les politiques publiques
- ***l'Agglo capitale de la transition écologique***
  Un des objectifs : préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels
- ***l'Agglo capitale à toutes les échelles***
  Un des objectifs : impliquer les habitants

+ d'informations

Ce projet de territoire est consultable sur le site de La roche Agglomération

https://www.larochesuryon.fr/fileadmin/user_upload/1-Ville-Agglo/Agglo/LA_ROCHE_AGGLO-PROJET_TERRITOIRE_2020-2030.pdf

C'est un document cadre que chaque commune, chaque habitant peut s'approprier et adopter pour que rayonne l'identité agglo-yonnaise.

Passeport du civisme

L'Association du Passeport du Civisme a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, le conseil municipal a convenu de faire adhérer notre collectivité à l'Association du Passeport du Civisme lors du conseil municipal du 15 juin 2023.

Dans ce cadre, l'association fournit les services suivants :

- accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes : organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions, ...
- réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes et notamment : passeport du civisme, plaquette de communication, ...

Le conseil municipal souhaitant prendre part au défi du civisme en France pour les objectifs:

- promouvoir le civisme
- contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes
- constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet

Quelques idées d'actions :

- Ramassage des déchets, travaux d'entretien, désherbage, soutien scolaire,
- Initiation aux gestes de premiers secours, visite de centre de secours, rencontre avec la protection civile avec la croix rouge
- Rencontre intergénérationnelle, devoir de mémoire, histoire de Rives de l'Yon et de ses habitants

BON
À SAVOIR

Les fondamentaux du civisme :

- **Connaitre son pays**
- **Découvrir son patrimoine**
- **Le devoir de mémoire**
- **Se protéger et protéger les autres**
- **Préserver son environnement**
- **Prendre soin des ses aînés**
- **Les valeurs de la république**
- **Savoir donner**

Le Pass' Civique

Un passeport numérique est en cours de développement. Il est personnalisable pour chaque adolescent et dans chaque commune. L'objectif est simple : mobiliser la jeunesse sur des travaux d'intérêt général afin de susciter chez elle le désir de s'engager dans la vie locale.

Réalisées sur la base du volontariat, les heures de bénévolat ainsi cumulées donnent lieu à une récompense de la part de collectivité : aide au permis de conduire, bourse d'étude, aide au BAFA, argent de poche !

Le SCOT

Présentation et objectifs pour Rives de l'Yon

SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine.

Créé par la loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en décembre 2000, les ScoT ont une stratégie à long terme (environ 20 ans).

Le SCoT sert de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique et les transitions écologiques, énergétiques, démographiques, numériques...

En France, quelques chiffres :

377 SCoT approuvés

471 périmètres de SCoT

86% des communes sont couvertes par un ScoT

Composition du SCoT

Depuis avril 2021, le SCoT se compose de deux parties principales et d'annexes.

En première partie, Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui permet aux élus de se projeter dans le long terme à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif sur 20 ans. Il s'assure du respect des équilibres locaux, de la mis en valeur de 'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

En deuxième partie, le document d'orientation des Objectifs (DOO) qui définit les orientations localisées et chiffrés autour de 3 thèmes :

- *développement économique, agricole et commerce*
- *Logement, mobilités, équipements et services*
- *Transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles*

Depuis l'approbation du Grenelle de l'environnement, le 12 juillet 2010, les SCoT deviennent obligatoires pour l'ensemble du territoire national.

En l'absence de SCoT applicable, les communes sont soumises à la règle « d'urbanisation limitée » qui empêche d'ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation dans les PLU/PLUi. Le préfet peut accorder des dérogations mais sous condition et pares avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et après avis de l'établissement public en charge du SCoT.

Rives de l'Yon dans le SCoT Yon et Vie aujourd'hui

Rives de l'Yon au Sud du territoire du SCoT Yon et Vie est considéré comme territoire ayant préservé son caractère rural. La trame verte et bleue sur rives de l'Yon est constituée de réservoirs de biodiversité, de réservoirs bocagers, de corridors primaires et secondaires et de corridors potentiels.

Avec la Loi ELAN Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique, et loi climat et résilience ZAN, Zéro Artificialisation Nette, Rives de l'Yon a tout intérêt à faire son PLU rapidement. Le SCoT Yon et Vie a prescrit à Rives de l'Yon une révision du PLU depuis 2021.

BON
À SAVOIR

Les projets du territoire dans le cadre du SCoT Yon et Vie :

- **Pérenniser les espaces naturels, agricoles et forestiers (trame verte et bleue)**
- **Valoriser le cadre de vie et les paysages urbains et naturels (renaturation des cours d'école)**
- **Prendre en compte le risque inondation (création de bassin de rétention d'eau)**
- **Valoriser les atouts et affirmer l'identité du territoire (tourisme nature)**

C'est une mission complexe car il existe deux documents sur le territoire de Rives de l'Yon, un PLU pour Saint Florent des Bois en date du 15.10 2009 et une carte communale pour Chaillé sous les Ormeaux en date du 25.03.2016.

La révision du PLU permettrait de définir de nouvelles zones urbaines pour densifier l'habitat dans les deux bourgs historiques, et déterminer les zones à protéger de toute urbanisation. L'objectif est 2026, date à laquelle les SCoTs devront se mettre en compatibilité avec la trajectoire ZAN de la région.

(Différence entre carte communale et PLU ; La carte communale peut élargir le périmètre constructible au-delà des parties déjà urbanisées ou créer de nouveaux secteurs constructibles. Elle peut aussi réserver des secteurs à l'implantation d'activités, notamment celles incompatibles avec le voisinage des zones habitées. Contrairement au PLU, elle ne peut pas réglementer de façon détaillée les modalités d'implantation sur les parcelles (types de constructions autorisées, densité, règles de recul, aspect des constructions, stationnement, espaces verts...) et elle ne peut pas contenir des orientations d'aménagement. Ce sont donc les dispositions du règlement national d'urbanisme qui s'appliquent alors aux constructions, aménagements et installations.)

BON
À SAVOIR

Les objectifs dans le SCoT pour Rives de l'Yon sont :

- **Identifier la trame verte et bleue et préserver les coupures à l'urbanisation, de préserver les réservoirs de biodiversité boisés de toute urbanisation**
- **Identifier, et préserve les zones humides du territoire**
- **Favoriser la nature dans le bourg**
- **Conforter l'agriculture**

Quelques chiffres du SCoT Yon et Vie

- **2 Intercommunalités 28 communes**
- **99400 hectares dont**
  - **90.6% naturel et agricole**
  - **6.3% urbanisé**
  - **3.1% urbanisable**
- **134800 habitants**
- **427000 déplacements par jour**
- **2 /3 en modes motorisés individuels (voiture et 2 roues motorisé)**
- **1/3 en modes alternatifs (piéton, vélo, transports collectifs, voiture passager...)**

DOSSIER

Sortir
Se reposer
Se resourcer

Randonnée

Lorsque vous faites de la randonnée, il y a beaucoup de choses à garder à l'esprit. Vous devez savoir où vous allez, comment vous y rendre et combien de temps il vous faudra pour revenir au point de départ du sentier. Vous devez également savoir quels risques peuvent être présents sur le sentier que vous empruntez. Le balisage est un système de symboles utilisés sur les sentiers pour que les randonneurs puissent retrouver leur chemin s'ils se perdent.

De puis la création des premiers GR® en 1947 par le comité national des sentiers de Grande Randonnée, ancêtre de la FFRandonnée, les balises qui jalonnent nos sentiers de randonnées sont de formes et de couleurs bien spécifiques, normées par une charte officielle qui régit des règles bien précises dans la mise en place et l'entretien des balisages en France.

Mon application de randonnée

Petit promeneur ou grand marcheur, il existe une application pour trouver le circuit adapté pour votre sortie.

Ma Rando®, l'application gratuite officielle de la fédération Française de Randonnée, vous propose plus de 5000 parcours d'itinéraires de randonnée, de marche nordique et de raquette à neige. Itinéraires labellisés et mis à jour par les 9000 baliseurs-collecteurs de la FFRandonnée sur toute la France.

A Rives de l'Yon, il y a 4 circuits labellisés que vous pouvez retrouver sur l'application.

- *Les balisages blanc/rouge (GR®) indiquent un itinéraire de Grande Randonnée permettant de marcher sur un ou plusieurs jours. Il peut s'agir d'une boucle ou bien d'un sentier à double sens.*
- *Le marquage jaune/rouge (GR® de Pays) indique un itinéraire de Grande Randonnée de Pays, qui identifie un lieu géographique par son patrimoine naturel, culturel et patrimonial.*
- *Le balisage jaune (PR) permet d'indiquer un itinéraire de promenade et de randonnée, à la journée.*
- *Le balisage orange indique un itinéraire de randonnée équestre.*

Chaque balisage possède une forme bien particulière, permettant au randonneur de s'informer rapidement sur la typologie de l'itinéraire et la direction à suivre.

- *Une forme avec deux rectangles horizontaux (un seul concernant les PR) indique que l'on est dans la bonne direction*
- *Un trait fléché orienté vers la droite ou la gauche, surmonté de deux rectangles horizontaux (un seul concernant les PR) indique la direction à prendre. (C'est la flèche du bas qui indique le sens du sentier qu'il faut suivre)*
- *Enfin, deux rectangles en croix indiquent une mauvaise direction et qu'il ne faut donc pas continuer dans cette direction.*

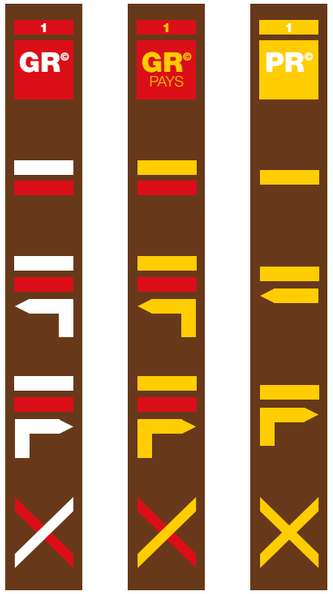

est une marque déposée par la FFRandonnée

Elle est la reconnaissance de la qualité de l'itinéraire.
www.ffrandonnee.fr pour toute information.

Formation balisage

Dans le cadre du Schéma départemental de développement touristique 2023-2028, le Département et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre souhaitent poursuivre l'action de valorisation de la randonnée pédestre en Vendée et notamment le(s) sentier(s) inscrit(s) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. C'est pourquoi, le Département a signé une convention de partenariat avec le CDRP afin d'accompagner les collectivités dans la valorisation de leur sentier.

Ainsi, en 2023, le CDRP reconduit les sessions gratuites de formation au balisage des sentiers inscrits au P.D.I.P.R. (ou en projet d'inscription) se déroulant sur 2 jours : une journée théorique et une journée sur le terrain.

Pour les inscriptions, nous invitons les personnes intéressées auprès de la mairie – (commission Tourisme)

10km

3h00
Impraticable en période de hautes eaux

1h15

Balisage

Sentier du Neflier

Chemin bocager et boisé le long de l'Yon

A voir sur le parcours :

D Départ de La Maison des Libellules

1. Traverser l'Ile du furet. L'île a été restaurée et aménagée par la communauté de communes du pays Yonnais de façon à favoriser la biodiversité. Après la Blinière, possibilité de variante (raccourci) en traversant l'Ile de la Merlerie.
2. Le Moulin de Rambourg : Unique témoignage de l'activité économique du XIXème siècle le long de la vallée de l'Yon, le Moulin de Rambourg est ouvert aux visiteurs pendant toute la période estivale et sur demande pour les groupes tout au long de l'année. Renseignements auprès de l'Office de Tourisme.
3. Ile de la Merlerie : Ici, l'Yon se divise pour former la petite île de la Merlerie. Vous remarquerez la présence des deux écluses. Vous avez également la possibilité d'emprunter un itinéraire bis si vous souhaitez rejoindre le Moulin de Rambourg.

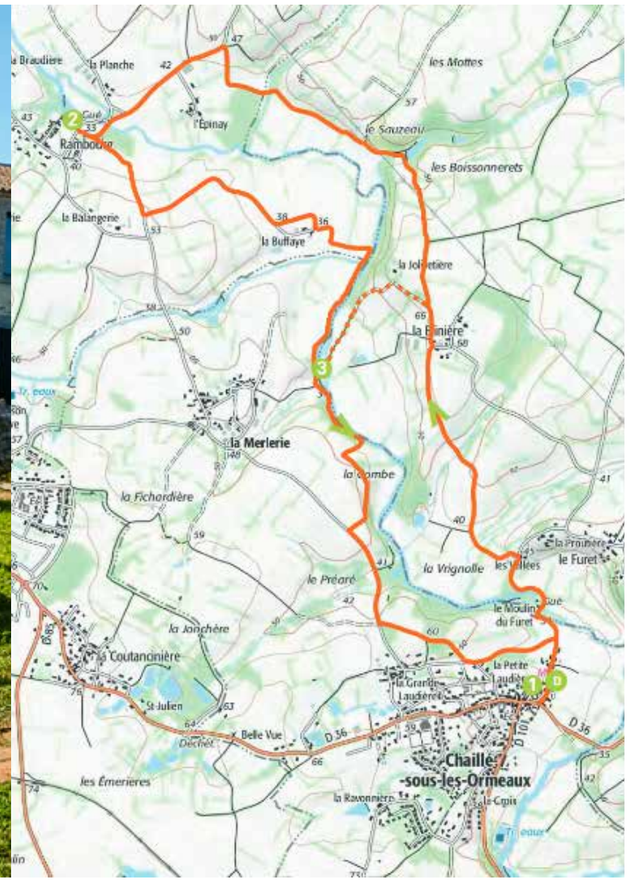

4km

1h10

0h40
difficile, cyclistes expérimentés

Balisage

Sentier de l'Orme

Chemin le long de l'Yon à l'environnement magnifique.

A voir sur le parcours :

- **D** **Départ : l'Aubonnière**
- **1** **Logis de l'Aubonnière :** Propriété d'un seigneur au XIIIème siècle, ce logis a connu d'importants remaniements au cours des siècles. Seul son four à pain date du XIIIème siècle et permet d'appréhender l'économie de la vallée puisque le seigneur percevait un impôt en nature sur la cuisson du pain qui devait se faire dans son four.
- **2** **Le site de Piquet :** Classé Espace Naturel Sensible (ENS) par le conseil général de la Vendée. Il bénéficie d'aménagements et de protections spécifiques.
- **3** **Belvédère sur la vallée :** Jusqu'à présent vous longiez la rivière, maintenant prenez un peu de hauteur pour l'observer. Contemplez et admirez le panorama sur la filature de Piquet.
- **4** **Site de la Pierre aux Fées :** Si vous le souhaitez, vous pouvez prolonger ce sentier (environ 1 km) et descendre jusqu'au site de La Pierre aux Fées, rocher surplombant l'Yon.

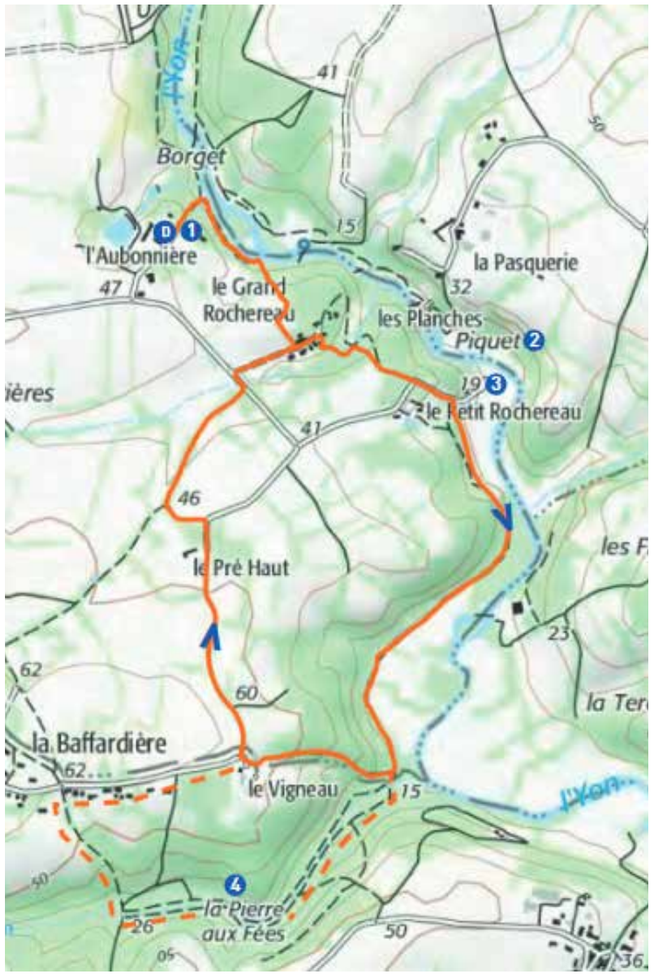

16km

4h30

1h40

Balisage

Sentier du Bouleau

Ce sentier vous propose, par ses chemins creux et boisés sur un plateau au sol argileux-siliceux, une agréable randonnée à la rencontre de hameaux typiques, notamment près du Logis de la Barre.

A voir sur le parcours :

- **D** **Départ du parking de la salle de l'Avenir**
- **1** Remonter la rue de la Liberté pour retrouver la route de Chaillé sous les Ormeaux et aboutir au village des Viollières
- **2** Rejoindre le village de la Barre
- **3** Le Sauzeau : surplomb des méandres de l'Yon
- **4** Traverser le village des Vallées et passer à proximité du moulin du furet, où la chaussée permet de travers er l'Yon vers Chaillé sous les Ormeaux

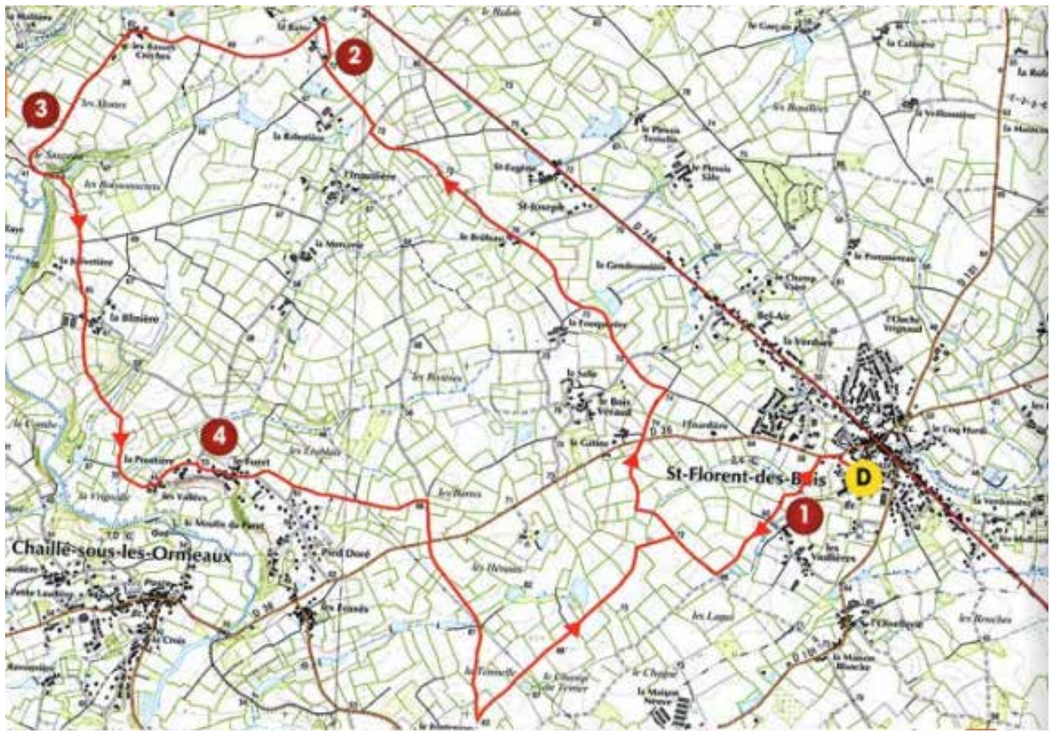

10km

3h00
Impraticable en période de hautes eaux

1h15

Balisage

Sentier du Sureau

Chemin bocager avec de très beaux points de vue

A voir sur le parcours :

- **D** **Départ : La Maison des Libellules, La vallée de l'Yon**
- **1** La Maison des Libellules
- **2** Panorama au lieu dit La Croix
- **3** La Pierre Nauline : Énorme bloc posé dans la rivière, son origine vraisemblablement druidique lui donne un caractère merveilleux propice à de nombreuses légendes. Rabelais en fit le théâtre d'une aventure de son célèbre géant Gargantua : celui–ci aurait improvisé une partie de palets avec Lucifer, dont le but était la Roussière. La Pierre de Nauline, palet de Gargantua, serait le témoin de sa victoire ! La pierre n'est cependant plus visible du sentier à cause de la végétation.

Tourisme

Le Domaine de la Rigalière

Elina et Aurélien vous accueillent au Domaine de la Rigaliere.

Ancien logis, à cour carré et fermé, il a été détruit lors des attaques des colonnes infernales, puis laissé à l'abandon. Depuis 9 ans ils rénovent avec passion ce domaine afin de faire revivre ce patrimoine d'exception.

Le Domaine de la Rigalière dispose de salles de réceptions pouvant accueillir de 1 à 150 personnes ; ainsi que des hébergements. Mariage, séminaire, fête de famille, anniversaire, Elina et Aurélien vous attendent pour passer de bons moments festifs dans un cadre féérique.

Le Domaine des Z'Ailés

Mélanie et Yoan vous accueillent sur un domaine de plus de 12ha de nature verdoyante : le Domaine des Z'Ailés.

Chambres d'hôtes dans un logis Napoléonien, hébergements insolites, vous profiterez de son calme ressourçant. L'accueil se fait toute l'année, à la nuitée ou à la semaine.

Passionnés de chevaux, ils vous proposent un Gite équestre, l'élevage de poulain et de la balade en main avec un petit âne ou un poney autour de l'étang.

L'été, la Guinguette est ouverte pour les vacanciers, les promeneurs, ou les curieux amoureux de beaux sites naturels.

L'Escale Clopinière

Jean-Philippe vous attend dans une maison en pierres typiques du bocage vendéen en campagne dans un cadre reposant et arboré.

La Ferme de Camille et Ferme de la Veillonnière

Ancienne Grange aménagée à côté de la Ferme de Camille, Véronique vous accueille à la Campagne dans le gite ou dans la boutique de la Ferme.

En harmonie avec la nature, avec les animaux, venez découvrir l'agriculture biologique dans cette ferme familiale. Eleveur de vaches laitières, Camille a diversifié la production de lait avec la culture des céréales anciennes, transformées enfarine et en graines décortiquées.

Ils ont ouvert au printemps 2021 une fromagerie pour transformer leur lait et proposer à la vente les fromages bio.

Soucieux de la terre et de l'environnement, Camille et Véronique vous attendent pour un séjour à la Ferme.

L'Hortensia bleu

Emmanuelle et Cecil vous ouvrent leurs portes de leur Maison d'Hôtes « L'Hortensia Bleu » toute l'année avec chaleur et enthousiasme. En français ou en anglais ils vous feront découvrir leur passion pour l'hospitalité, leur raison d'être au quotidien.

Ils vous proposent une étape de charme. Nichée au cœur de la Vallée de l'Yon, la maison, demeure vieille de 200 ans a conservé à travers les ans son caractère singulier. Derrière son mur de pierre vous découvrirez un grand jardin arboré de 2000 m2 où vous pourrez, tout à loisir, flâner ou vous reposer.

Leur jardin a remporté le Prix du Territoire 2019 dans la catégorie "Jardin d'accueil"!

Le Logis de l'Aubonnière

Nichées dans un magnifique cadre de verdure, les vieilles pierres du logis de l'Aubonnière remontent au XIIIe siècle. Aux bords de la vallée de l'Yon, le site de l'Aubonnière est un lieu privilégié alliant nature et tranquillité pour vos vacances en famille ou entre amis.

Lieu idéal pour des activités sportives ou de pleine nature, comme la pêche ou la randonnée dans la Vallée de l'Yon.

LA PAUSE *bistrot autrement*

La PAUSE est située au cœur de la vallée de l'Yon.

Jean-François accueille les visiteurs, promeneurs, curieux dans son jardin.

Dégustation de produits locaux, jeux, lecture, repos et expositions temproraires

Des spectacles font vibrer les feuilles du tilleul du jardin. Prochain concert de MAJA & JULES le samedi 19 aout 2023 à 20h

Grâces aux hébergements proposés, vous pourrez prendre une "pause" plus longtemps

Et si vous passiez une nuit (ou plus) à Rives de l'Yon ?

Après avoir découvert les sentiers de randonnée, trouvez l'endroit idéal pour vous reposer.

(Liste fournie par l'office du tourisme de La Roche sur Yon)

L'Hortensia Bleu

106 Le Petit Bois Clos
02 51 31 42 29 – 06 11 29 43 57
emmanuelle.barkan@orange.fr
http://www.lhortensiableu.com/

Domaine de la Rigalière

48 Route du Plessis Salo
domainedelarigaliere@gmail.com
https://domaine-de-la-rigaliere.business.site/

Les Prés Martin

20 Rue des Prés Martin
02 51 37 87 87
https://www.gites-de-france-vendee.com/fr/location/locations-gites-chaille-sous-les-ormeaux-les-pres-martin-h85g009708

Les Petits Pinsons

La Vergne
02 51 37 87 87
https://www.gites-de-france-vendee.com/fr/location/locations-gites-rives-de-l-yon-gite-les-petits-pinsons-h85g019289

La Clé Chaumoise

Route du Bourg-sous-la-Roche
07 86 01 94 51
contact@laclechaumoise.fr

Escale Clopinière 2

1720 Route deThorigny
Lieu dit La Clopinière
02 53 07 36 01
06 10 11 14 78
jephico2@yahoo.fr

Les Chênes Verts

Le Moulin de Badiole
06 98 70 13 12
jfcherpin@gmail.com
https://giteleschenesverts-vendee.jimdofree.com/

Domaine des Z'Ailés Roulottes tziganes

52 Route du Plessis Tesselin
06 17 924 228
contact@domainedeszailes.com
http://www.domainedeszailes.com

Ferme la Veillonnière

La Veillonnière
06 71 95 37 87
jbpmartineau@gmail.com
http://www.gite-veillonniere.com

Le Logis de l'Aubonniere

L'Aubonnière
02 51 34 99 90
06 64 12 38 62
06 98 68 13 40
infos@aubonniere.com
http://www.aubonniere.com

L'Atelier

20 Rue des Prés Martin
06 02 32 50 54
jean-francois.mornet@wanadoo.fr

Les Viollières

06 60 22 54 27
perreau.jany@orange.fr

Le Clos des Prés

12 Rue des Prés Martin
06 12 52 18 67
06 77 75 46 34
leclosdespres85@orange.fr

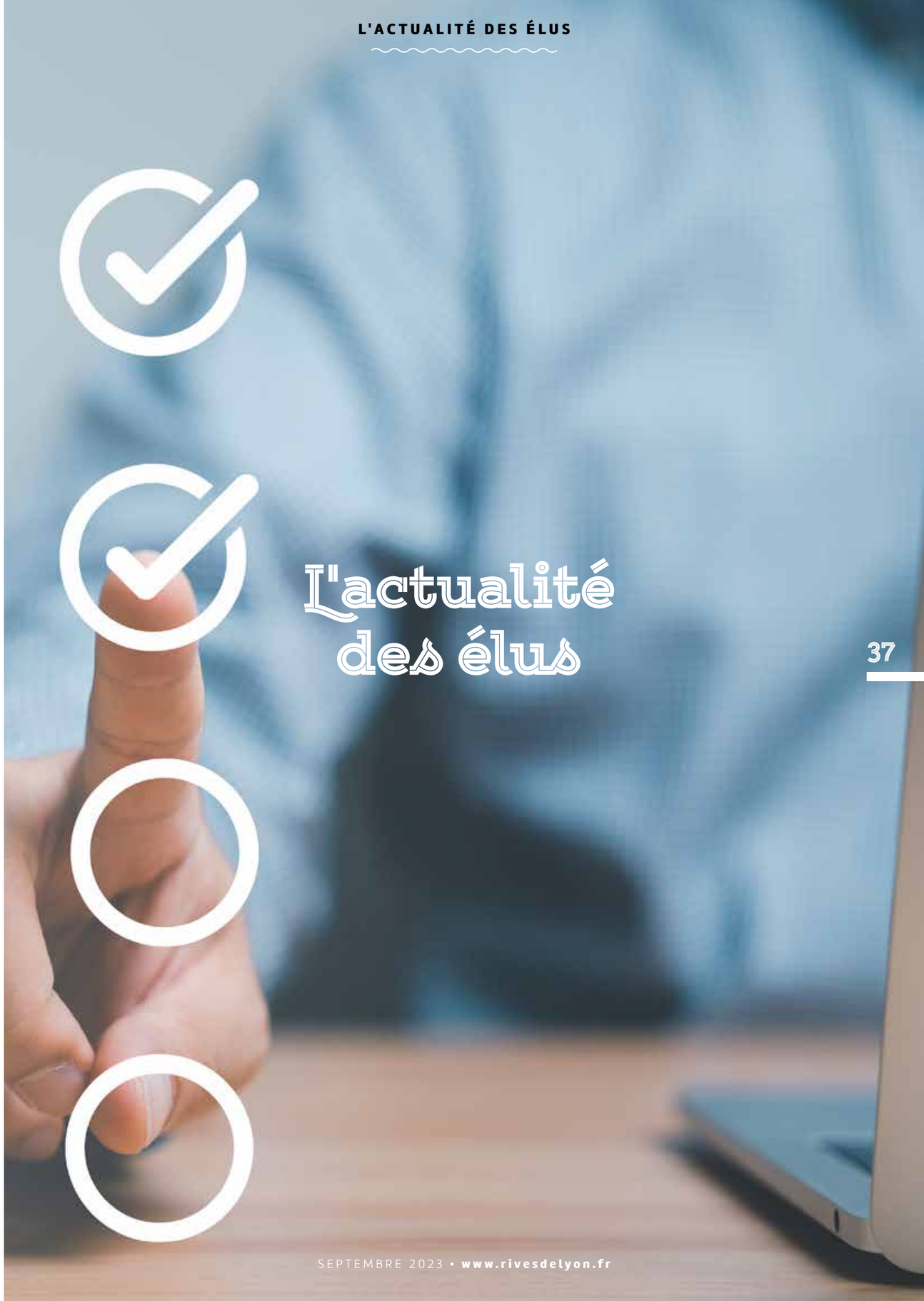

L'actualité des élus

MAIRE DÉLÉGUÉ
DE CHAILLÉ SOUS LES ORMEAUX
Vanessa LUCAS

Déchets et poubelles : Civisme et respect

L'été s'installe enfin. Avec lui les grands rangements, déblaiements de caves, dépendances et garages.

Rives de l'Yon a la chance d'être située à proximité d'une déchetterie située route de Nesmy qui permet à tout à chacun d'apporter des déchets ou objets pour débarras, afin qu'ils soient triés et valorisés.

Nous constatons trop souvent notamment dans la rue principale de Chaillé, et sur les bas-côtés et fossés en direction de ce centre de dépôt, des déchets envolés des remorques de propriétaires qui viennent pourtant, dans une démarche louable, déposer leurs déchets.

Le respect de l'environnement et notre bienveillance à tous à cet égard est un sujet primordial qu'il y a lieu de prendre au sérieux. C'est bien connu, les petits gestes réguliers forment les habitudes, alors que ces gestes soient les bons pour de bonnes habitudes ! Nous vous demandons donc de vous assurer au maximum que vos déchets ne peuvent s'envoler lors de votre trajet en direction de la déchetterie. Il est possible de bâcher, d'attacher avec des tendeurs, de la corde.... de petits investissements qui protègeront notre cadre de vie et feront gagner du temps aux agents communaux pour d'autres missions.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en dehors des jours de collecte des sacs jaunes, il est demandé de conserver ses sacs à l'intérieur de sa propriété. En effet, entre chaleur et animaux en divagation en quête de repas improvisés, les sacs sont éventrés et les déchets éparpillés, rien de très agréable !! Alors soyons vigilants et mettons en avant notre civisme.

A Rives de l'Yon le Maire partage sa passion pour l'histoire

Dimanche 9 juillet, dans les allées du jardin de la maison des libellules de Chaillé sous les Ormeaux, (Rives de l'Yon), Christophe HERMOUET, déambulait à la tête d'une troupe d'une quarantaine de promeneurs venus spécialement écouter son personnage, le Conteur de l'Histoire,nous présenter la « bataille du gué de Chaillé » qui a eu lieu en 1622 en pleine révolte huguenote et qui fit entre 60 et 80 morts.

M. le Maire a séduit et ravit les visiteurs avec son costume d'époque, ses anecdotes d'un autre siècle et son humour, faisant de cet après-midi, un moment d'histoire et de détente à l'intérieur du site de la maison des libellules, et au passage à gué, à « l'Ile du Furet », au bout de la rue des Prés Martin à Chaillé.

M. le Maire, et Mme Vanessa LUCAS, Maire délégué de Chaillé,ont également souhaité graver dans la pierre cette partie de l'histoire de Chaillé, en inaugurant une plaque commémorative préparée par M. Thibaut Plissonneau, maître compagnon tailleur et graveur de pierre, qui est par ailleurs, agent de la commune de Rives de l'Yon.

Cette balade historique marque le début de plusieurs manifestations qui acteront la volonté des élus de faire entrer Rives de l'Yon dans un volet historique et culturel :« partager et Inscrire les faits marquants de l'histoire de la commune dans la pierre, pour transmettre leurs origines aux futures générations et pour que les moments marquants de l'histoire ne tombent pas dans l'oubli ».

La prochaine commémoration sera en hommage à Edmond BOCQUIER, savant, écrivain, et instituteur né à Chaillé. Les élus vous donnent rendez vous en septembre avec l'histoire.

COMMISSION FINANCES
Laurence BEAUPEU

Procedure des achats dans la collectivitee

Dans un contexte budgétaire tendu, la mise en place une procédure d'achat a été nécessaire. Le contrôle de l'intérêt de la dépense pour la collectivité est indispensable. Il y a aussi vérification que les lignes de trésorerie soient prévues au budget initial de la commune et vérification des décomptes.

Concrètement la procédure est :

- Identification d'un besoin par un agent de la collectivité
- Demandes de devis, préparation et argumentation du document "Rapport de Présentation"
- Transmission au DGS et à l'adjoint référent pour validation, édition d'un bon de commande par le service comptabilité
- Présentation pour accord à l'adjointe aux finances, à ce stade les montants sont engagés dans la comptabilité
- Après validation le service comptabilité autorise l'agent à passer commande
- A réception un contrôle minutieux est effectué par l'agent qui donne le feu vert au service comptabilité pour la mise en paiement
- Un mandat dématérialisé est établi auprès des services du Trésor Public
- Visu et signature électronique de l'adjointe aux finances
- Contrôle, éventuellement demande d'information du Trésor Public et réalisation du paiement

BON À SAVOIR

Le délai entre la réception de la commande et le paiement est d'environ 30 jours.

Cette procédure s'applique à tous les achats de fonctionnement de la collectivité que ce soit du petit matériel de fonctionnement au grand achat d'investissement.

En ce qui concerne les achats d'investissement, il y a une discussion en bureau municipal (réunion entre maires et adjoints) qui se réunit tous les mercredis soirs.

COMMISSION BÂTIMENT
Jacques POIRAUD

1. Apres le tremblement de terre du 17 juin 2023, il est fait l'état des lieux des bâtiments pour constater les fissures et autres dégâts. **Suite au séisme, les mairies sont chargées de constituer un dossier de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour leur commune. Les habitants sinistres sont invités à déclarer en mairie les dommage subis via un formulaire disponible à l'accueil.**

2. Mise en réseau des cellules photovoltaïques sur le toit de la MSP avec injection sur le réseau. **La production est estimée à 35000Kw/an.**

3. Avec la commission bâtiment, il est fait l'analyse des toitures de la salle polyvalente de Chaillé pour effectuer leur remplacement.

4. Analyse du toit du hall de la salle de sport de Saint Florent des Bois, les contrôles sont réguliers et des travaux d'étanchéité sont à prévoir.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Nicolas BROCHARD

Végétaliser les murs et trottoirs.

La végétalisation des murs et trottoirs est proposés par de nombreuses collectivités en France, la commission encourage cette démarche pour la biodiversité.

Des changements ont été nécessaires suite à l'arrêt de l'utilisation de pesticides. Les pratiques pour entretenir les espaces verts et les voiries ont aussi évolué. Des techniques ont été testées et approuvées, d'autres sont encore à améliorer.

Par exemple, Rives de l'Yon a adopté une gestion différenciée des espaces et privilégie les techniques de désherbage et les alternatives naturelles d'entretien.

Avant 2014, les services de la commune désherbaient chimiquement l'espace public dans un souci de "propreté". Néanmoins, « un espace visuellement propre peut être écologiquement sale », et bien que préférables pour l'environnement et la santé, les techniques alternatives de désherbage n'arrivent pas encore de façon satisfaisante à éliminer les « indésirables ».

Alors, pourquoi ne pas « planter plutôt que désherber » et « remplacer les herbes subies par des plantes choisies » ? La commission a donc décidé d'expérimenter un fleurissement des trottoirs et des pieds de murs. Au-delà du fait de végétaliser et d'embellir nos rues, les objectifs de ce projet sont multiples:

- *renforcer la présence de la nature dans la commune,*
- *limiter l'imperméabilisation systématique des sols,*
- *améliorer l'épuration de l'air et donc sa qualité et ne plus du tout utiliser de désherbant.*
- *contribuer à la baisse des températures des sols.*

Devenez des acteurs impliqués dans l'embellissement de votre cadre de vie!

La commission vous invite à fleurir et entretenir les pieds de murs et les façades. Ainsi différentes espèces végétales viendront prendre leur place en plein cœur des bourgs. Vous contribuerez ainsi à l'embellissement des rues, en y apportant couleurs, senteurs et fraîcheur ; vous protégerez également la petite faune, insectes, oiseaux...tout en favorisant le bien-être.

COMMISSION VOIRIE
Martin MANDIN

Pour respecter le plan de sécurisation budgétaire, il n'y a eu que très peu de budget pour réaliser les travaux prévus en 2022. Avec le budget 2023 la réalisation de certains travaux est possible. Tout ne sera pas effectué au rythme que l'on souhaitait.

Un premier financement a permis d'améliorer certaines voies par un gravillonnage appelé aussi « point à temps » pour un montant de 30 108.96€.

Le « point-à-temps » est une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule. Lors d'une réparation de chaussée au «point-à-temps », l'ouvrier répand une émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en redonnant de l'étanchéité. Les réparations ne sont effectuées que sur des surfaces ponctuelles. Le rejet de gravillons en excédent est alors inévitable. La présence de gravillons nécessite une signalisation temporaire adaptée.

L'équipe constituée de la commission et les agents techniques sont à pied d'œuvre pour permettre à chacun d'obtenir plus de confort et de sécurité.

Les objectifs sont la réfection complète de certaines voies très dégradées.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE
Graziella ALBERT

La commission Vie Associative a proposé au conseil municipal le vote de subventions aux associations pour un montant total de 30690€ dont 18000€ pour Rives de l'Yon Santé.

La présence aux Assemblées Générales, les échanges réguliers avec les utilisateurs des structures communales, ont permis de soulever des impératifs sur les travaux à réaliser.

Les travaux déjà engagés :

- *Un travail de défeutrage et regarnissage a été effectué sur les deux terrains de foot de Saint Florent des Bois. L'utilisation de ces derniers sera interdite jusqu'à la fin de l'été. Un groupe de travail, club-élus, a débuté une réflexion sur la mise en place d'un terrain synthétique.*
- *Les travaux de mise aux normes des terrains de basket sont du 24 juillet au 27 juillet. Les salles de sport de Saint Florent des Bois et Chaillé sous les Ormeaux sont donc fermés pendant les travaux.*

Les travaux à venir :

Un rétro planning est mis en place avec la commission Bâtiment pour la rénovation des salles de sport : étanchéité, éclairage, isolation et rénovation des sols.

Un grand merci aux présidents, aux membres et aux bénévoles pour leur investissement et dynamisme tout au long de l'année qui font vivre le territoire de Rives de l'Yon.

Et plus particulièrement aux « peintres » du basket et du tennis !

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est un acteur clé de l'action sociale au niveau local. Il est chargé de proposer des aides et de mettre en œuvre des actions et services visant à soutenir les personnes en difficulté ou vivant dans un contexte de précarité au sein de la commune

Les animations du territoire du CCAS

Pique-nique Intergénérationnel
LE MERCREDI 12 JUILLET

Tous en Fête avec Germaine – Thème « Eco et Zen Attitude »
LE MERCREDI 26 JUILLET

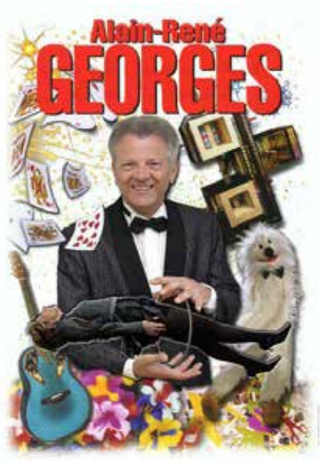

Goûter des retraités
LE 17 NOVEMBRE
à la salle polyvalente de Chaillé
Animation Alain-René Georges
Magicien Ventriloque Chanteur

DSY
Déplacements
Solidar'Yon

Recherche bénévoles pour le service Transport Solidar'Yon

L'association Solidar'Yon propose un service de déplacement basé sur le bénévolat et l'échange afin de lutter contre l'isolement. Ce service s'adresse en priorité aux personnes de plus de 60 ans et/ou qui ne disposent pas de moyen de locomotion.

POUR QUELS DÉPLACEMENTS ?

Les trajets peuvent s'effectuer dans un rayon de 100 kilomètres et sont ponctuels. Ils peuvent concerner des démarches administratives, les visites familiales ou amicales, les accès aux commerces, les visites médicales…

COMMENT S'INSCRIRE ?

Le service fonctionne du lundi au dimanche de 9h00 à 18h00, en fonction des disponibilités des bénévoles. D'autres horaires peuvent être envisagés à la convenance des bénévoles.

Pour vous inscrire, merci de contacter la mairie au 02 51 31 90 35.

+ d'informations
http://deplacementssolidaryon.jimdo.com/

Recherche bénévoles pour l'aide alimentaire

La Banque Alimentaire de la Vendée a été fondée en 1987 sur des principes et valeurs : la lutte contre le gaspillage alimentaire, le partage, le don, la gratuité, le bénévolat, et le mécénat.

L'aide alimentaire consiste à apporter un soutien en denrées alimentaires à toutes les personnes qui rencontrent des difficultés financières momentanées ou de façon durable.

Cette aide est proposée aux habitants de Rives de l'Yon, Le Tablier et Thorigny sur demande de l'assistante sociale.

Le CCAS effectue la distribution tous les 15 jours.

+ d'informations
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la Maison Départementale des Solidarités et de la Famille.

Tribune de la liste minoritaire

2 Alertes adressées à Mr le Préfet de la Vendée pour analyse du service decontrôle de légalité suite à 2 décisions du Conseil Municipal,une dans chaque bourg… !

A St Florent, NONà la vente de 23508m2 de terrain constructible, route du Tablier, à un promoteur privé.

Ces terrains, achetés et financés par le budget communal pour y développer l'habitat, sont vendus au promoteur SEIXO Habitat pour 333333€HT, soit 63% sous la valeur estimée en Août 2022 par le service des domaines de l'Etat à 890000€HT, soit une différence de -557667€HT !!!

La réalisation d'un lotissement par la commune, c'est :

- MAITRISER leprix de vente des parcellesàde futurs habitants qui aspirent à construire dans un environnement paysager.
- AMENAGER une entrée du bourg pour la sécurité et l'amélioration du stationnement proche des équipements sportifs
- MAINTENIR des effectifs dans les écoles
- GARANTIR l'emploi local etl'activité économique des commerçants, artisans
- CONTRIBUER à la vie associative et sociale de la commune

Lors de la séance du Conseil Municipal du 2 Mai,les élus de la majorité ont refusé le retrait de ladélibération officiellement demandée par le préfet dans son recours gracieux.Quelle sera la suite ?

A Chaillé, NON à la vente des murs du café multiservices,de 2 appartements, des anciens ateliers communaux, de la cour et du préau pour 230000€HT (estimation des domaines à 410000€HT, soit une différence de -180000€HT. La valorisation de la cour n'a pas été prise en compte (Conseil Municipal du 22 Mars :18 Présents, 11 absents dont 7 non représentés ! 13 voix pour 9 contre).

Le maintien de cet ensemble immobilierpour la commune, c'est :

- ENVISAGER unaménagement du bourg cohérent en rapport avec les activités de la Maison des Libellules, le développement du commerce et du lien social (Repair Café…)
- GARDER un immeuble de rapport avec des loyers mensuels qui peuvent financer des travaux d'entretien
- MAINTENIR notre logement d'urgence et la capacité de stockage du matériel associatif

Entreprise Guillet Joguet

Tout a été fait et mis en place pour trouver une solution avec la famille et maintenirleur activité sur la commune. Nous prenons acte de cette issue malheureuse et soutenons la vente de ce bien à une entreprise locale.

Maison de Santé Pluriprofessionnelle

L'ouverture le 1er avril 2023 de la Maison de SantéPluriprofessionnelle concrétise le travail depuis 2012d'un projet de santé coordonné et collectif. L'obtention du label MSP en 2017 confirme la volonté de tous les professionnels (murs et hors murs) de poursuivre le travail collectif afin d'offrir une continuité des services de santé de proximité auprès de la population.

Les professionnels et les patients apprécient sa localisation, la qualité du bâtiment, la facilité de s'y rendre et d'y stationner.

Nous sommes honorés d'avoir initiéet défendu ce projet pour notre territoire !

Les 6 élus de la minorité
AGIR et CONSTRUIRE ENSEMBLE

Tribune de la liste majoritaire

Une floppée de recours tombe sur la Commune de RIVES-DE-L'YON dès que le Conseil municipal décide de vendre certains biens communaux !

Le mécanisme est simple : le Groupe de la minorité municipale, piloté par Messieurs Jean-Louis BATIOT et Bruno DREILLARD, saisit la Préfecture pour empêcher la vente en jouant sur l'avis de valeur obligatoire délivré par le service France Domaine. La Préfecture engage alors un recours contre la Commune devant le Tribunal Administratif et le Maire s'échine à gérer les contentieux.

Cette technique a été utilisée pour la vente des terrains constructibles de la route du Tablier à Saint-Florent. Ces terrains, selon les documents comptables de la Commune, ont été achetés en 2015 pour 159 000 €. En 2022, le service France Domaine a évalué cette même zone, sur laquelle rien n'a été fait depuis huit ans, à 890 000 €. Soit 470 % d'augmentation, ce qui est impensable et relève d'une erreur d'analyse grossière !

Certains élus de la liste minoritaire BATIOT-DREILLARD se sont engouffrés dans la brèche pour essayer de bloquer toute construction de nouvelles maisons au détriment des écoles rivayonnaises qui perdent déjà des élèves et des classes chaque année. Même blocage concernant la construction de logements sociaux alors que le retard en la matière est criant depuis des années, avec un réel risque de sanction par l'Etat sur le plan financier, qui aggrave la situation !

Alors que Messieurs BATIOT et DREILLARD, lorsqu'ils étaient à la tête de la Commune nouvellement fusionnée, n'ont pas agi pour vendre ces terrains constructibles, leur objectif a semblé être de tout mettre en œuvre pour empêcher que la liste majoritaire puisse avancer aujourd'hui sur ce dossier. Où est donc l'intérêt pour les rivayonnais ?

Tout mettre en œuvre jusqu'à ce que la commune soit conduite devant le Tribunal administratif par la préfecture ! Celui-ci a rendu son jugement le 12 juillet 2023 et a débouté la Préfecture porteuse du recours. La juridiction administrative a ainsi désavoué, en leur entier, les arguments du groupe minoritaire du Conseil municipal.Le juge aindiqué qu'il n'y avait « aucun moyen sérieux de contestation de la légalité » de la délibération adoptée par le Conseil municipal de RIVES-DE-L'YON ayant vendu ces terrains pour une somme de 400 000 € TTC à la Société SEIXO HABITAT, qui avait proposél'offre d'achat la plus élevée reçue en Mairie.

La majorité municipale sort donc confortée de cet épisode judiciaire inutile qui aura comme seules conséquences d'avoir coûté 4 000 € en frais de procédure et d'avocats à la Commune de RIVES-DE-L'YON, donc à ses contribuables, et une perte de temps dont la commune n'avait pas besoin.

En effet, les jeunes ménages de la commune qui souhaitent faire construire route du Tablier, devront attendre 6 mois de plus à cause de ces gesticulations judiciairesinitiées par la liste minoritaire !

Pour la liste « Agir en commun p our RIVES-DE-L'YON »

Vanessa LUCAS,
Maire délégué de CHAILLE-SOUS-LES-ORMEAUX en charge de l'urbanisme et l'aménagement du territoire

La petite histoire de Rives de l'Yon

Souvenir des Guerres de Vendée

et du passage des colonnes infernales dans la Vallée de l'Yon le 28 mars 1794.

Le 25 mars 1794, le Général Huché, à la tête de la garnison militaire de Luçon, reçoit l'ordre du Général Turreau, Commandant de l'Armée de l'Ouest, d'enlever toutes les subsistances, le fourrage et les bêtes à cornes des communes du Tablier, de Saint Florent des Bois, de Chaillé Sous les Ormeaux et de Nesmy.

L'ordre écrit indique que « *tous les bourgs, hameaux, villages, fours, moulins seront entièrement brûlés sans exception*» et que les habitants reconnus comme ayant « *pris part indirectement à la révolte de leur pays seront exterminés sur le champ* ».

Le 28 mars 1794, le capitaine Goy-Martinière, arrive de Mareuil sur Lay avec sa troupe de soldats, lesquels enflamment toutes les habitations et massacrent les habitants sans aucune distinction, y compris ceux acquis aux idées de la révolution et cela en dépit de leurs protestations. L'église de Chaillé sous les Ormeaux est mise à feu.

Les cadavres jonchent le sol : hommes, femmes, enfants...

Le Capitaine Goy-Martinière, dénoncé pour ses méthodes expéditives par des habitants de Mareuil sur Lay, sera lui-même condamné à mort par le Comité de surveillance de Luçon le 11 avril 1794 pour viols, massacres et incendies.

Sur un chemin, les corps retrouvés sont plus nombreux. Les Chaillezais et Saint Florentais ont cherché à se rassembler et s'enfuir. Ils seront sabrés ou tués à la baïonnette.

Ce lieu porte aujourd'hui le nom du « Chemin du Paradis ».

Le chemin du Paradis, dans le sens Saint Florent/Chaillé, se situe à gauche du pont